


Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale  Québec	Code : CIUSSSCN-OC-2020-07 Date d'émission originale: 2020-12-02 Date de révision prévue : 2023-12-02	
	Référence à un protocole OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> PRO-2020-07-Initier l'administration de l'oxygène à haute concentration dans le Service de consommation supervisée	
ORDONNANCE COLLECTIVE		
Objet : Initier l'administration de l'oxygène à haute concentration dans le Service de consommation supervisée		
	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers		2020-11-24 N/A N/A 2020-11-23
Adoptée par Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		2020-12-02

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	<i>Direction de santé publique (DSPub)</i>	
	<i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i>	
	<i>Direction de la protection de la jeunesse</i>	
	<i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i>	
	<i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)</i>	
	<i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)</i>	
X	<i>Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)</i>	<i>Service de consommation supervisée</i>
	<i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i>	
	<i>Direction des services professionnels (DSP)</i>	
	<i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i>	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Tout usager présentant des signes d'hypoxémie dans le service de consommation supervisée.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon ordonnance.

INDICATIONS

Usager présentant l'une des indications suivantes en contexte de surdose :

- Détresse respiratoire sévère (dyspnée, cyanose, anxiété intense, agitation, tirage, bruits respiratoires anormaux);
- Crise convulsive avec présence de cyanose;
- Intoxication grave aux opiacés : Altération de l'état de conscience, saturation inférieure à 94 % (inférieure à 90 % si patient connu MPOC), bradycardie, RR inférieur à 12, hypotension, importante myosis (pupille égale ou inférieure à 2MM en pointe d'aiguille).

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Traiter les manifestations d'hypoxémie et assurer une saturation en oxygène optimale.

CONTRE-INDICATIONS

Aucune contre-indication.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Référer au protocole médical du CIUSSS de la Capitale-Nationale : PRO-2020-07-Initier l'administration de l'oxygène à haute concentration dans le service de consommation supervisée.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Dès que l'ordonnance collective est initiée, les services d'urgence doivent être contactés en vue d'un transfert en centre hospitalier.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Non applicable.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

BC Centre for Disease Control (2019), Overdose Prevention Services Guide 2019.

BMJ Best Practice (2019), Opioid overdose, <https://bestpractice.bmj.com/topics/en-us/33>.

CIUSSSCN-PRO-020: Protocole médical : *Administrer de la naloxone à une clientèle présentant des symptômes de surdose aux opioïdes à l'extérieur d'un contexte d'utilisation médicale.*

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. (2016). Ordonnance collective : *Initier l'administration de naloxone auprès d'une clientèle présentant des symptômes d'une surdose d'une substance aux opiacés.* Document interne.

CSSS Jeanne-Mance. Ordonnance collective B.3 : *Administrer de l'oxygène*, (Révision 2013).

Mayer S, Boyd J, Collins A, Kennedy MC, Fairbairn N, McNeil R. (2018) Characterizing fentanyl-related overdoses and implications for overdose response: Findings from a rapid ethnographic study in Vancouver, Canada. *Drug & Alcohol Dependence*;193: 69-74.


IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Non applicable.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Président du CMDP.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE


Directrice des soins infirmiers et de la santé physique par
intérim, Mme Sandra Racine

2020-12-02

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)


Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2020-12-02

Date